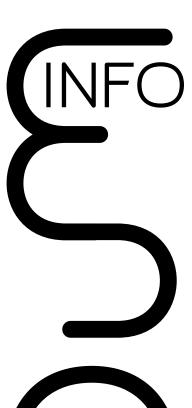
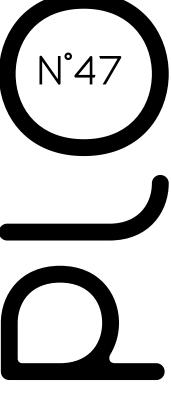
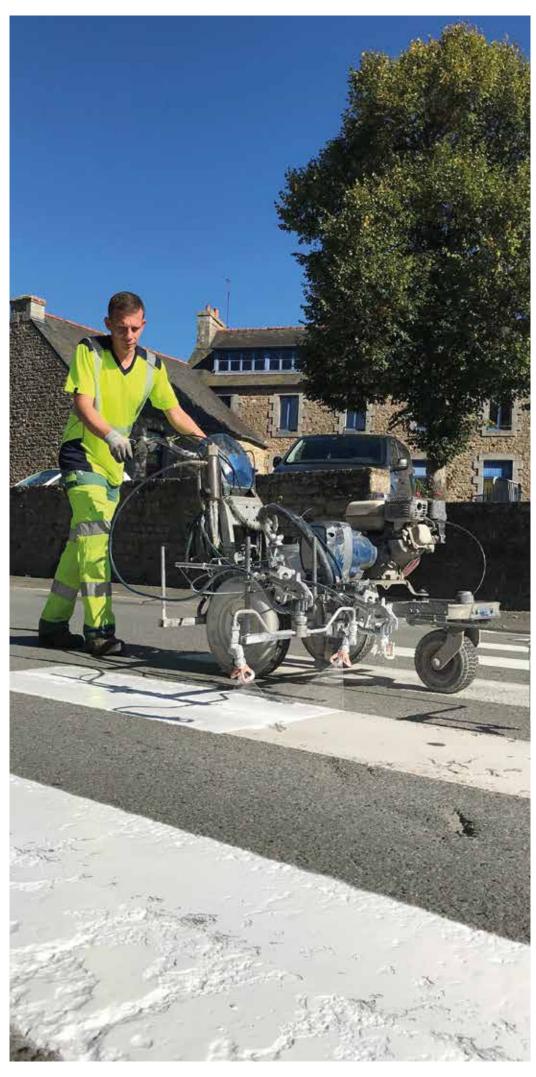


Festivités de Noël Services techniques Rendez-vous culturels







Renseignements utiles

MAIRIE

mairie@ville-ploumagoar.fr

PLOUMEXPO

MÉDIATHÈQUE

COMMUNALE

MAISON FRANCE SERVICES

06 75 58 98 93 - mfs@ville-ploumagoar.fr

ECOLES

DÉCHETTERIE

 MÉDECIN Dr Guillaumin: 02 96 21 01 70

Dr Monjaret : 02 96 44 10 57 · DENTISTES

Drs Rama-Le Nost-Droniou: 02 96 21 17 47

Dr Le Foll: 02 96 43 03 32

· PHARMACIE Cojean: 02 96 44 27 69

Castrec Armelle: 02 96 44 37 50 · KINÉSITHÉRAPEUTES

Le Martelot Yves : 02 96 43 86 04 Not Nicolas: 06 82 92 17 39

· PÉDICURE-POD. Bihel Vinciane: 06 75 88 22 81

02 96 23 73 38

· ÉTIOPATHE Hillion Gildas: 02 96 43 03 57

· DIÉTÉTICIENNE NUTR. Journay Myriam: 06 77 56 28 32

· ERGOTHÉRAPEUTE Le Jouan Cécile : 07 69 36 76 51

· OSTÉOPATHE PÉD. Delbecg Elisabeth: 06 99 69 98 04

· ORTHOPTISTE Corrio-Déreat Amandine: 07 69 36 30 41

· INFIRMIÈRES

Cocquen - L'Helias - Etés - Couédél : 02 96 44 20 01 - 06 81 42 45 80

Boulanger - Gautrais : 02 96 44 33 25 - 07 86 36 08 90 Le Garff : 02 96 11 05 18

Curnelle - Gautier: 06 61 19 22 43

· PSYCHOLOGUE Marin Vanessa: 02 96 13 53 40

Nouaux Marianne: 06 38 72 81 70 · SAGE-FEMME

· VÉTÉRINAIRE Drs Beslin et Le Mignot : 02 96 44 40 50

· OFFICE DE TOURISME DE GUINGAMP : 02 96 43 73 89

· GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION : 02 96 13 59 59

Duégain: 02 96 43 91 66 · AMBULANCES TAXI

Salomo: 02 96 21 33 32

· TAXIS

Taxi Le Gratiet : 02 96 43 84 25

Aber Taxi Grimault: 02 96 44 17 17 - 06 08 53 04 39

· POMPES FUNÈBRES MARBRERIE

Duégain: 02 96 44 07 78 Le Faucheur: 02 96 43 92 21

· EXPERT-COMPTABLE

Nicolas Laurent: 02 96 11 06 95 - 06 71 13 35 57

- GENDARMERIE: 02 96 43 71 14

- POLICE: 17

- POMPIERS : 18 - SAMU : 15

- CENTRE ANTI-POISON : 02 99 59 22 22

- PÔLE SANTÉ : 02 96 44 56 56 OU 02 96 44 80 00

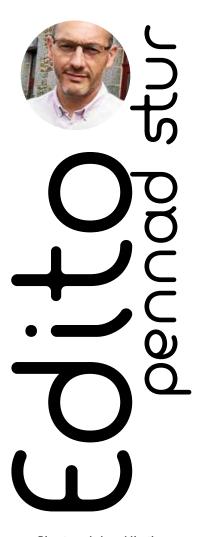
- URGENCES 24H/24H : 02 96 44 56 35

- URGENCES SÉCURITÉ GAZ: 02 96 44 56 35

- RACCORDEMENT AU GAZ NATUREL: 0 810 224 000

- URGENCE ELECTRICITÉ: 0 810 333 122

- URGENCE SUEZ: 09 77 401 116



Directeur de la publication :
Yannick ECHEVEST
Mairie de Ploumagoar
Dépôt légal :
Novembre 2022
Rédaction :
Mairie de Ploumagoar
Création, conception :
Lmp-graphic.com
Impression :
Roudenngrafik

Je ne pourrais commencer cet édito sans rendre hommage à deux anciens adjoints disparus ces dernières semaines, à savoir Jean Le Picard et Désiré Tilly. Ils ont tous les deux servi leur commune en y consacrant du temps, de l'énergie. Ils ont mis leurs connaissances au service des Ploumagoariens.

L'année 2022 touche à sa fin et elle aura été marquée par une actualité internationale comme nationale peu réjouissante. Guerre, inflation, pénurie, restrictions.... Rien de bien joyeux à l'approche des fêtes de fin d'année.

Sur le plan énergétique, des mesures de restrictions sont engagées par la municipalité pour participer à l'effort commun. Les dépenses de fonctionnement de la collectivité se trouvent impactées. Les investissements prévus (PloumExpo pour commencer) permettront de faire des économies ou, au moins, de limiter la hausse des lignes budgétaires de l'énergie. En cette fin d'année, plusieurs réalisations touchent à leur fin ou sont bien avancées : le complexe sportif et ses équipements profitent à un grand nombre de sportifs, les travaux au cimetière avancent et se termineront après la toussaint.

Quelques investissements, moins conséquents mais tout aussi importants pour la vie municipale, sont actés : des jeux ont été installés à Saint Hernin et à Cadolan, un fourgon électrique remplace un vieux véhicule diesel obsolète et complète la flotte automobile largement renouvelée.

L'architecte pour la salle multifonction est maintenant désigné : il s'agit du cabinet MAAR architecte de Plérin. La commune a bien besoin de cet équipement et nous aurons l'occasion de vous présenter ce projet prochainement. Les études d'aménagement du bourg continuent et l'écriture de plusieurs scénarios est en cours. Je tiens à remercier toutes les personnes qui ont participé aux différents ateliers.

Je vous souhaite avec un peu d'avance de joyeuses fêtes de fin d'année et j'espère vous retrouvez nombreux au marché de Noël que nous mettons en place les 25 et 26 novembre.

Yannick ECHEVEST - Le Maire

Ne vefen ket evit kregiñ gant ar pennad-stur-mañ anez ober enor d'an daou eilmaer kozh aet d'an Anaon e-kerzh ar sizhunioù diwezhañ : Jean Le Picard ha Désiré Tilly. Bet int o-daou e servij o c'humun, lakaet o deus poan hag amzer evit se. Implijet o deus o barregezh evit mad tud Plouvagor.

Emañ 2022 o vont war e gostez. Merket eo bet gant traoù ha n'int ket gwall vrav, koulz e Frañs hag er bed. Brezel, kresk ar prizioù, diouer a varc'hadourezh, krennañ war ur bern traoù... Trist an traoù tra m'emaomp o tostaat ouzh gouelioù fin ar bloaz

Evit an energiezh, divizet zo gant an ti-kêr krennañ war draoù zo abalamour dimp d'ober hon lod ha da reiñ bec'h evel tout an dud. Un efed a vo war an dispignoù evit mont en-dro ar gumun. Gant al labourioù a vo kaset da benn (PloumExpo da gentañ-tout) e vo gallet espern arc'hant pe, d'an nebeutañ, miret ouzh an dispignoù evit an energiezh da greskiñ betek re.

Keit ha m'emañ fin ar bloaz o tostaat hon eus fin ivez gant meur a chanter, peotramant tost fin : ar greizenn sport hag an ostilhoù a zo staliet enni hag a vez implijet gant ur bern sportourien, mont a ra al labourioù war-raok er vered hag achuet e vefont goude Gouel an Hollsent.

Votet zo bet evit un toullad dispignoù ha n'int ket ken bras, met ken talvoudus all evit buhez Plouvagor : staliet zo c'hoarioù e Sant-Hernin hag e Kadolan, prenet zo ur c'harr-samm tredan da gemer plas unan diesel arru kozh, evit klokaat hon flodad gweturioù nevesaet evit ul lodenn vat anezhañ.

Diwar vremañ eo bet choazet an arkitektour evit ar sal liezimplij : ar studi savouriezh MAAR eus Plerin eo. Ezhomm bras zo eus ur sal seurt-se er gumun ha digarez hon do da gomz hiroc'h deoc'h eus an afer-se ne vo ket pell.

Delc'hen a reer gant ar studiadennoù evit adkempenn ar bourk hag er mare-mañ e vezer o skrivañ meur a senario. Faotañ a ra din lavaret trugarez da dout an dud o deus kemeret perzh en atalieroù a bep seurt.

Gant un tamm lañs e souetan gouelioù laouen deoc'h e fin ar bloaz, mechañs e vefet gwelet stank e marc'had an Nedeleg a vo dalc'het ganimp d'ar 25 ha 26 a viz Du.

Yannick ECHEVEST - Ar Maer

And the state of t

Regard sur les services techniques de la ville, ses missions, et les moyens mis en œuvre.

sommaire



En bref :Page 4/5

vivre à Ploumagoar

Vie municipale :Page 6Action sociale :Page 7Culture :Page 8/9

dossier

Services Techniques : .Page 11→14Urbanisme :Page 15

Jeunesse:Page 10

expression

La minorité :Page 16
La majorité:Page 17

zoom

Vie associative :Page 18

agenda

programme:Page 19





Bref





Conciliateur de justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties.

Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

COMPÉTENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Situations pour lesquelles le conciliateur est compétent :

- Problèmes de voisinages (bornage, droit de passage, mur mitoyen)
- Différends entre propriétaires et locataires ou entre locataires
- Différends relatifs à un contrat de travail
- Litiges de la consommation
- Litiges entre commerçants
- Litiges en matière de droit rural
- Litiges en matière prud'homale

SITUATIONS POUR LESQUELLES IL N'EST PAS COMPÉTENT :

- Litiges en matière d'état civil (qui sont soumis à une rectification administrative ou judiciaire)
- Conflits familiaux (pensions alimentaires, résidence des enfants...) qui sont de la compétence du juge aux affaires familiales
- Conflits avec l'administration (vous pouvez saisir le défenseur des droits ou le tribunal administratif)

5 BONNES RAISONS DE TENTER LA CONCILIATION DE JUSTICE :

Donner les moyens aux citoyens d'être leurs propres acteurs de la résolution de leurs différends, c'est favoriser leur règlement, reposant sur l'accord de chacun. Une justice plus proche, dédramatisée, fondée sur l'équité, tout en assurant la sécurité juridique grâce à l'homologation, par le juge, du constat d'accord établi à l'issue de la conciliation de justice.



COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC LE CONCILIATEUR?

Monsieur VANNIER est le conciliateur de justice qui intervient sur la commune de Ploumagoar

Ses permanences ont lieu le 1er mardi matin de chaque mois sur rendez-vous :

06 58 45 30 13 ou philippe.vannier@conciliateurdejustice.fr

Recensement

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen fait, il reçoit une attestation de recensement. Le jeune sera ensuite convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

EST-IL OBLIGATOIRE DE FAIRE SON RECENSEMENT?

Il est obligatoire de faire le recensement citoyen. Il permet d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Fournir un justificatif concernant le recensement ou la JDC est obligatoire pour s'inscrire, jusqu'à l'âge de 25 ans, aux examens (BEP, Bac, permis de conduire...) ou concours administratifs organisés par l'administration française :

- Avant 18 ans, il faut présenter une attestation de recensement pour vous inscrire à un examen (BEP, Bac) ou un concours administratif.
- À partir de 18 ans, il faut présenter un certificat de JDC pour s'inscrire à un examen (BEP, Bac...), à un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire en France.

Le recensement permet à l'administration de vous inscrire automatiquement sur les listes électorales à 18 ans. Vous pourrez alors voter dès l'âge de 18 ans, sans faire d'autres démarches.

COMMENT SE FAIRE RECENSER?

Vous devez faire la démarche de recensement vous-même. Si vous êtes mineur, l'un de vos parents peut faire cette démarche à votre place et en votre absence.

Vous devez aller à la mairie avec les documents suivants :

- Carte nationale d'identité ou passeport valide
- Livret de famille à jour
- Justificatif de domicile

À SAVOIR

Si vous avez la carte mobilité inclusion «invalidité» ou la carte invalidité, ou si vous êtes handicapé (à la condition d'avoir un certificat médical), vous pouvez demander à être autorisé à ne pas participer à la JDC, dès votre démarche de recensement.

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.



Attestation d'habitation inoccupée et vide de tout meuble

Lorsqu'un logement est inoccupé le 1er janvier, la taxe d'habitation ne s'applique pas.

Comment prouver qu'un logement est vide au 1er Janvier? Pour ne pas payer de « taxe d'habitation » sur un logement vide, ce dernier doit être à la fois inoccupé et vide de tous ses meubles. C'est au contribuable de démontrer et justifier cette absence d'ameublement et l'impossible occupation du bien. Il peut prouver ses dires grâce aux documents suivants :

- Photos des lieux,
- Facture de l'entreprise de déménagement (transports, montage des meubles...),
- Facture d'électricité/de gaz pour montrer l'absence de consommation,
- Constat établi par huissier,
- Annonce immobilière pour les biens mis en vente ou en location.

Vous devez demander que soit constatée l'inoccupation de votre habitation de tout meuble (situation au 1^{er} janvier) avant le 31 décembre de l'année N-1 en y joignant :

- Une copie de votre pièce d'identité en cours de validité,
- Un document qui atteste que vous êtes le propriétaire ou le locataire (taxe foncière, taxe d'habitation)
- Vos coordonnées téléphoniques (afin de convenir d'un rendez-vous avec les services communaux)
- Vous devez joindre ces documents à votre lettre de demande d'exonération de taxe d'habitation, adressée à Mr Yannick ECHEVEST – Maire - 1 Place du 8 Mai 1945 – 22970 PLOUMAGOAR.

Le jour de la visite, vous devrez être munis de l'original de ces documents. Les services communaux procèderont à la constatation de l'inoccupation de votre logement dans la période comprise entre le 1er et le 31 janvier de l'année N.

Suivant les constatations établies par les services communaux, une attestation d'habitation inoccupée et vide de tout meuble, vous sera délivrée par la Mairie. Ce document sera exigé par les services des Finances Publiques si vous souhaitez obtenir une exonération de la taxe d'habitation.

A NOTER

le propriétaire ne peut pas réclamer la taxe d'habitation à l'ancien propriétaire qui y résidait avant le 1^{er} janvier.



Un programme riche et varie au centre de loisirs

L'accueil de loisirs est ouvert chaque mercredi en période scolaire, les petites vacances et durant tout l'été. Les enfants résidant dans les communes de Grâces, Pabu, Saint-Agathon, Ploumagoar et Plouisy y sont accueillis.

Pour les vacances de la Toussaint, l'accueil est ouvert du 24 octobre au 4 novembre sous la direction de Marie Squeren. Les inscriptions débutent à partir du lundi 26 septembre pour les familles de Ploumagoar et/ou enfant scolarisé à Ploumagoar et le lundi 3 octobre pour les familles extérieures à Ploumagoar.

De multiples intervenants sont au programme : Stage de magie avec Animagic pour le groupe Passerelle (CM1-CM2), un spectacle autour de l'Afrique, sortie cinéma, activité de découverte sportives et bien d'autres activités.

NOUVEAUTÉ

un temps d'échange sera proposé au famille chaque vendredi à partir de 16h30 avec une petite collation/expo photos/spectacle.

Plusieurs tranches d'âges sont formées pour respecter les différents rythmes des enfants.

NOS DIFFÉRENTS GROUPES

- PS-MS : les Moustiques
- GS-CP : les Abeilles
- CE1-CE2 : les Bourdons
- Les CM : la Passerelle

Différentes activités vont être proposées aux enfants d'ici la fin de l'année: découverte de la médiathèque, visite d'exposition à PloumExpo, des spectacles, découverte de la CyberCommune pour le groupe Passerelle, des grands jeux... pour clôturer l'année une représentation pour petits et grands!

Distribution de colis du CCAS

Tous les ans, le CCAS organise en fin d'année la distribution des colis aux personnes de 82 ans et plus qui n'ont pas assisté au repas du jeudi de l'Ascension. Les personnes actuellement en structure seront visitées par les membres du CCAS.



Festivités de Noël

Les 25 et 26 novembre, la Ville de Ploumagoar organise des festivités pour le lancement des illuminations de Noël.

Alors que la sobriété énergétique est un enjeu majeur, la municipalité de Ploumagoar tient tout de même à garder l'esprit de Noël en organisant un lancement officiel des illuminations. Cependant, la démesure ne sera pas de mise en cet hiver 2023, et la durée de diffusion des illuminations sera limitée (tout comme l'éclairage public) ainsi que les lieux d'implantation des décorations.

UN MARCHÉ DE NOËL

Artisans ou producteurs seront présents pour vous accueillir sur leurs stands les vendredi 25 de 16h30 à 20h30 et le samedi 26 novembre de 14h à 19h.

Nous avons souhaité vous proposer de la diversité, mettant en valeur le savoir-faire des créateurs, attisant votre curiosité sur des produits réalisés en petite quantité, et chatouillant vos papilles pour les plus gourmands.

Des associations de la commune ont également accepté de nous rejoindre et proposeront divers stands dont vin chaud, crêpes... pour vous réchauffer de l'intérieur!

DES ANIMATIONS CULTURELLES

Des concerts rythmeront également la soirée du vendredi 25 ainsi que l'après midi du samedi 26 novembre. Couleur jazz, un Big Bang Vocal enthousiaste et énergique, viendra endiabler la soirée du vendredi, tandis que le kutur truck s'installera sur le marché le samedi après-midi, proposant ainsi du swing manouche du groupe Kannibal Swing quartet, mais aussi de la musique irlandaise et quelques morceaux pour le jeune public!

UN MANÈGE

Le manège de Léo Paul sera aussi de la fête : les enfants découvriront des inventions fabuleuses qui fonctionnent avec l'énergie des parents.









La Mission Locale Ouest Côtes D'Armor (MLOCA) est représentée sur la Ville de Ploumagoar par un veilleur municipal.

Rencontre avec Marc YAHIA, veilleur municipal:

« Mon rôle de veilleur municipal consiste à servir de relais avec la mission locale. J'envisage prochainement avec les professionnels de la MLOCA d'organiser des actions dans le but d'accompagner les jeunes dans leur orientation professionnelle, contrat d'apprentissage, recherche d'emploi, suivi de formation... J'invite les jeunes ou parents concernés à prendre rendez-vous auprès de la mairie ».





Pour les jeunes dans de 16 à 26 ans

ORIENTATION

- Construire un parcours jusqu'à sa validation
- Découvrir les filières professionnelles et les métiers
- Choisir une voie
- Tester un projet

VIE AU QUOTIDIEN

- Trouver un logement
- Accèder aux soins santé
- Passer son permis
- S'informer sur tous les modes de transports pratiques
- Bénéficier d'aides financières et administratives

FORMATION

- S'informer sur toutes les formations existantes
- Ubtenir une qualification ou un diplome

EMPLOI

- Organiser sa recherche d'emploi
- Rencontrer des employeurs
- Tester ses aptitudes
- Réaliser des stages en entreprises
- Profiter du réseau de parrainage

Culture

Il était une fois...
Cette formule a le don
de nous plonger dans un
univers, dont on aimerait
ne jamais se séparer,
cette tendre atmosphère
enfantine où d'un seul coup,
petits et grands, parlent le
même langage...

Une saison culturelle sur le thème de l'enfance

Et pourquoi la culture ne pourrait-elle pas tous nous glisser doucement vers un monde rempli de couleurs, de formes et d'émotions ? C'est le défi de la nouvelle saison culturelle proposée par Ploumagoar. Expos, spectacles, rencontres et ateliers.... C'est une saison riche qui a démarré dès le 1er octobre, avec un public enthousiaste et curieux.

Une programmation encore plus diversifiée

La nouvelle saison de Ploumagoar se veut pluridisciplinaire et multigénérationnelle. Le spectacle vivant, mais également des ateliers et des rencontres sont organisées autour des expositions.

Potypes, Volume et Peintures d'Hugo Duras

Du 19 novembre au 17 décembre

Hugo Duras aime jouer à cache-cache avec les formes, la matière et les couleurs. Il utilise différentes techniques et supports, mêlant des styles figuratifs et abstraits qu'il aime appeler « figurabstrait ».

Ses peintures sont marquées par des influences évidentes liées de par ses interventions et ses créations avec le jeune public, ou encore par une période postimpressionniste et surréaliste qu'il affectionne particulièrement.

Il est d'ailleurs intervenu mi-octobre dans cinq classes maternelles de Ploumagoar pour proposer une pédagogie artistique ouverte et interactive portée par une méthodologie de travail aux tendances libre, ludique et théâtrale.

CAFÉ RENC'ART AVEC HUGO DURAS

Envie de rencontrer l'artiste pour découvrir son travail ? Venez le samedi 19 novembre de 15h à 18h à PloumExpo.

SPECTACLE « COULEURS! » DE LA COMPAGNIE ARTS ESSENTIELS

C'est un spectacle de théâtre gestuel, burlesque et poétique où tout commence dans un univers où les couleurs n'existent pas. Des évènements vont en surgir comme une ode à la vie.



Samedi 10 décembre à 16h30 à la Salle des fêtes (à coté de la salle omnisport). A partir de 2 ans – Durée : 35 minutes. Inscription au service culturel

Réminiscence de laurence Guennec

A partir du 14 janvier 2023

Transmettre la vie. L'observer s'épanouir et s'émerveiller toujours un peu plus pour sa prodigieuse mécanique. Réminiscence, c'est un retour aux origines qui questionne notre mémoire. D'une question à l'autre un chemin se dessine et nous voici projetés dans un monde enfantin étrange et merveilleux. Un monde de songes où résonne l'écho d'antiques boites à musique. Les jouets y sont comme éveillés et d'omniprésentes figures géométriques y flottent dans les airs...

UN ATELIER INTERGÉNÉRATIONNEL

Laurence Guennec propose de découvrir l'origine du photomontage avec un atelier de photocollage ! Et quoi de mieux que de le partager en famille.

Samedi 21 janvier de 15h à 17h30 à PloumExpo A partir de 6 ans - Inscription au service culturel (nombre de participants limité)





Illustrateur pour la presse, l'édition et la publicité, Gilles Bachelet est un auteur phare du secteur jeunesse. Imaginer la vie de Mme le Lapin Blanc, une histoire d'amour entre deux gants Mapa, une maison de retraite pour animaux mignons tombés en désuétude, faire d'un éléphant un chat domestique, de Napoléon un champignon... Les albums pour enfants de l'illustrateur Gilles Bachelet débordent d'une douce absurdité et sont d'un fantasque drolatique. Ses images regorgent de détails incroyables, et chaque lecture attentive apporte des surprises nouvelles cachées dans tous les recoins des pages.

Une séance dédicace sera organisée à la médiathèque le samedi 10 décembre de 10h à 12h30.

Un nouveau rendez-vous mensuel en médiathèque

La médiathèque vous propose une heure du conte conviviale et familiale autour d'albums récents ou classiques. Ce temps des histoires s'adresse aux enfants à partir de 3 ans. Les prochaines rencontres :

- 30 novembre sur le thème des couleurs
- 21 décembre sur le thème de Noël



Des animations pour les publics empêchés

Les publics empêchés représentent les personnes ne pouvant se déplacer aux lieux culturels. Ces publics rassemblent alors de nombreuses catégories : malades, personnes à mobilité très réduite, personnes très âgées, hospitalisés, détenus

Pour favoriser l'égalité d'accès à la culture, sa notion de partage et l'idée de démocratisation culturelle, la médiathèque propose des actions de sensibilisation à la lecture publique.

Renseignez-vous auprès de la médiathèque!

Service culturel : culture@ville-ploumagoar.fr | 02 96 11 10 10

Médiathèque : mediatheque@ville-ploumagoar.fr | 02 96 44 11 02

DES ANIMATIONS GRATUITES

Le service culturel de Ploumagoar travaille pour favoriser l'accessibilité dès le plus jeune âge par la médiation, mais également tout en favorisant l'accès pour tous par la gratuité des animations.

Point sur la rentrée scolaire

un nombre d'élèves constant, voire une augmentation.

Maternelle du Groupe Scolaire CHRISTIAN LE VERGE :

115 enfants répartis en 5 classes - Directrice : Mme LE GALL Laëtitia : 02-96-44-34-58 / 06-32-35-94-89

- TPS - PS :	23 enfants :	Mme MENGUY Corinne – Mme PORCHER Charlotte (ATSEM)
- MS - GS : .	25 enfants :	Mme MORISSEAU Isabelle – Mme LE DOUÉRON Élodie (ATSEM)
- GS :	24 enfants :	Mme CLÉRIVET Katel – Mme JOUAN Marine (ATSEM)
- PS - MS :	25 enfants :	Mr COATRIEUX Pierre-Yves – LE CLECH Valérie (ATSEM)

Filière Bilingue :

- PS - MS - GS :18 enfants : Mme LE GALL Laëtitia - Mme PENHOAT Valérie (ATSEM)

Primaire du Groupe Scolaire CHRISTIAN LE VERGE :

184 enfants répartis en 9 classes - Directrice : Mme SABINE Christelle : 02-96-11-10-29 / 06-89-46-58-06

- CP :	23 enfants :	Mr BUISINE Stéphane
		Mme SOL DOURDIN Marie
- CE1 :	25 enfants :	Mme SIMON CHEMINANT Cécile
- CE2 :	26 enfants :	Mme GICQUEL Corinne
		Mme CARNOT Anne (80 %)
		Mme MARQUES FERREIRA Léna (20 %)
- CM1 - CM2 :	25 enfants :	Mme SABINE Christelle (50 %)
2		Mme MARQUES FERREIRA Léna (20 %)
- CM2 ·	24 enfants ·	Mme MICHEL Sténhanie

Filière Bilingue :

- CE1	- CE2 :	7 enfants :	Mme LE JEUNE Amelie
- CM	1 - CM2 :	8 enfants :	Mme LE LOUEDEC Angélique (50 %)
			Mr COFFORNIC Juhel (50 %)

Ecole de CROIX PRIGENT:

147 enfants répartis en 6 classes

Directeur: Mr LE CORVAISIER Anthony: 02-96-11-02-01 / 06-32-35-94-96

- TPS - PS :	19 enfants :	Mme MOUCHMINO Christelle – Mme PRUNEAU Laurine (ATSEM)
		Mr LE CORVAISIER Anthony – Mme BURLOT Fabienne (ATSEM)
		Mme PETIT Maelle le lundi
- GS - CP :	24 enfants :	Mme CAILLEBOT Sylvie – Mme THOMAS Dominique (ATSEM)
		Mme LE BOULC'H Valérie (20 %)
- CP - CE1 :	23 enfants :	Mme LE GOUX Anne-Claire (50 %)
		Mme WEISSE Sandra (50 %)
- CE1 - CE2 :	29 enfants :	Mme LANGLOIS Stéphanie
- CM1 - CM2 :	28 enfants :	

UNE NOUVELLE DIRECTION À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE C. LE VERGE

L'établissement Christian Le Verge accueille une nouvelle directrice : Christelle Sabine. Cette dernière a en charge la classe de CM1-CM2. Deux nouvelles enseignantes ont également fait leur rentrée à l'école : Anne Carnot, pour les CE2-CM1, et Angélique Louédec pour les CM1-CM2 de la classe bilingue français-breton, en temps partagé avec Jilao Coffronic-Juhel, lui aussi nouveau à l'école.

UNE SORTIE SCOLAIRE POUR LES CE2

L'ensemble des élèves de CE2 de l'école Christian Le Verge de Ploumagoar (32 élèves, monolingues et bilingues) ont passé 3 jours au centre du Baly de l'Ile grande pour une classe de découverte du milieu marin. Visite de l'exposition à la LPO, les 7 îles en bateau, étude de la laisse de mer, pêche à marée basse, le programme était chargé pour les élèves. Ces activités serviront de base à tout un travail en découverte du monde de retour en classe.



AIDE AUX DEVOIRS

La municipalité propose une aide aux devoirs à tous les enfants des écoles primaires depuis un an. Cette aide est entièrement financée par la municipalité, elle est proposée à tous les enfants du CP au CM2. Ce service est gratuit, encadré par deux agents municipaux et proposé les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h. Plus de 80 enfants sont aidés chaque jour. L'expérience est très positive et très appréciée des parents.



OSServices techniques





l'équipe des service techniques est composée de 12 agents ; 9 titulaires, 2 stagiaires et 1 contractuel, avec un apprenti au service espaces verts.



Un service structuré par service!

Les agents des services techniques veillent particulièrement au bon fonctionnement des bâtiments et des infrastructures communales :

Mairie, écoles, salles de sports, salles polyvalentes... Ils participent à l'entretien des voiries, à l'entretien et à l'amélioration de votre cadre de vie et agissent au quotidien pour répondre au mieux et dans la mesure de leurs possibilités au bien-être des habitants de Ploumagoar.

Pour répondre à toutes ces missions, les agents des services sont répartis en plusieurs équipes :

• L'ÉQUIPE DU BÂTIMENT

Elle s'occupe aussi bien de l'entretien et du bon fonctionnement des différents bâtiments de la commune, que des travaux de rénovation et de transformation.

Cette équipe a, à son actif, quelques belles réalisations telle que la transformation de l'ancienne salle informatique de l'école de Croix-Prigent en salle de classe, la rénovation de bureaux en mairie, la transformation de l'ancienne inspection académique, la mise aux normes de sanitaires, la réfection des vestiaires de la salle de sports...

Deux agents sont en charge des bâtiments: Luc Tanguy (agent de la collectivité depuis 1999) et Antoine Sebille (arrivé le 1er août 2022). Ils sont régulièrement secondés par Didier Le Cam (employé depuis 1993), qui intervient pour les travaux de peinture, dans le cadre de travaux neufs mais aussi pour les travaux d'entretien de l'ancien. La fonction de Didier est très variée, puisqu'il s'occupe également des travaux de propreté urbaine et d'entretien des sanitaires publics, et participe aussi à l'entretien du petit patrimoine et du mobilier urbain ainsi qu'à l'entretien, la réparation et le remplacement de la signalisation verticale.

• L'ÉQUIPE DES ESPACES VERTS

Cette équipe s'occupe de l'entretien de l'ensemble des espaces verts, et des travaux d'entretien du complexe sportif. Les agents sont chargés du fleurissement. Ils conçoivent et réalisent des travaux de création, avec notamment à leur actif les espaces verts de l'école Croix-Prigent, la rue Louis Aragon, le rond-point de l'Hippocampe et celui de la plateforme Lidl. Chaque année, ils proposent également une création originale, la carte verte, dans le Bois de Kergré.

Antoine Cardone (agent depuis 2002) et Pascal Simon (employé depuis 15 ans) ont accueilli Elsa Monneray au sein de l'équipe (en mars dernier). Elle s'occupe plus particulièrement du fleurissement, mais elle est également la « maitre d'apprentissage » de Thomas Hellequin qui a rejoint le service depuis le 1er septembre.

• L'ÉQUIPE DE LA VOIRIE

Composée de trois agents, Cédric Emery (depuis 2010), Tony Le Clech et Steven Colloc (depuis juillet 2022), l'équipe est chargée de l'ensemble des travaux nécessaires à l'entretien des nombreuses voiries et chemins de la commune, ainsi que du désherbage des voiries et du cimetière.

Cédric Le Tiec (agent depuis mars 2021) complète régulièrement cette équipe, en particulier pour la conduite de la balayeuse et pour les travaux de peinture routière. Il est également présent les samedis, sur les événements du week-end.

L'ENTRETIEN DES SALLES

Associations, entreprises ou particuliers ont surement rencontré Sylvain Morvan lors d'une location / prêt de salles communales. Présent depuis 2018, il s'occupe de l'entretien et de la mise à disposition des différentes salles communales. Il est aidé par Pascaline Jeannin et par Stéphanie Durand.

LA MÉCANIQUE

Arnaud Menguy (contractuel depuis mars 2002) fait profiter la collectivité de ses talents de mécanicien. Il intervient également, selon les besoins, en soutien des autres équipes.



Des moyens au service de leurs missions

La Municipalité de Ploumagoar souhaite donner les moyens techniques pour répondre aux demandes des usagers. Pour cela, la qualité des équipements en interne est une nécessité. Le bâtiment des services techniques a connu des travaux d'amélioration avec le remplacement de la toiture.

La Municipalité a également investi dans de nouveaux équipements, permettant ainsi au service d'envisager les nouveaux projets avec plus de confiance et de sérénité (aménagement du cimetière, rénovation du complexe sportif):

- Une balayeuse
- Un parc de véhicules neufs
- Le renouvellement du petit matériel
- Le remplacement du tractopelle (en attente de livraison)
- Une nouvelle tondeuse

Dossier



les petits nouveaux

Tony Le Clec'h (service voirie):

« Mon parcours universitaire et mes centres d'intérêts m'ont amené à me former dans plusieurs domaines, qu'ils soient administratifs ou techniques. J'occupais un poste de contractuel au Centre de Gestion des Côtes d'Armor avant de rejoindre la commune de Ploumagoar. Passionné par le bâtiment ancien, je me suis formé à Nantes dans ce domaine. Je suis apiculteur amateur et réalise des aquarelles et des dessins à mes heures perdues. Je connais assez bien la commune de Ploumagoar, ma famille paternelle en étant originaire. »

Antoine Sébille (service bâtiment):

« J'ai 32 ans, je suis un heureux papa de deux enfants de 6 et 10 ans. Je vis à Saint-Agathon. Je suis titulaire d'un Bac Professionnel Electricité ainsi que d'un BEP Plomberie. J'ai débuté ma carrière professionnelle chez un artisan à Plouaret en qualité de plombier, chauffagiste et électricien. J'y ai travaillé durant 10 ans. Au départ en retraite de ce dernier, j'ai rejoint la ville de Guingamp où j'ai travaillé pendant 4 ans pour le service bâtiment en tant que plombier chauffagiste. Souhaitant du renouveau, j'ai intégré la Ville de Ploumagoar le 1er août dernier. »

ERKA

Des missions variées

La polyvalence des agents est une force. Elle leur permet d'intervenir en soutien de leurs collègues dans tous les domaines (administratif, culturel, enfance, ...). L'ensemble des agents œuvre toute l'année pour satisfaire aux besoins des associations de Ploumagoar lors de manifestation : montage de barnums, livraisons de matériel... Ils interviennent en cas de situation d'urgence liée aux conditions climatiques et/ou évènements exceptionnels.

Pour s'assurer du bon fonctionnement du service, le responsable du centre technique (Mathieu L'Anton depuis juillet 2021, remplacé par Maxime Taloc depuis juillet 2022) reçoit et centralise l'ensembles des demandes, planifie, organise et contrôle les travaux des agents du service. Il fait le lien avec le responsable des services, Jean-Yves Minous (présent depuis 2015) et les différents partenaires.

Les services techniques ont connu depuis 2019 de nombreux bouleversements : la période COVID a modifié et impacté le bon déroulement des missions, et le service a connu de nombreux départs d'agents (Départs en retraite de Christian Champion, Germain Chopin, Bruno Blondel et Thierry Le Guenic ; Mutations de Sébastien Mahé et David Maizières ; Départ vers le secteur privé de Jean-Marie Scolan ; fin de contrat). L'équipe retrouve aujourd'hui un nouvel équilibre.

Le service technique peut faire face à de nombreuses incivilités, son travail est souvent décrié et finalement méconnu. Pourtant, les agents œuvrent chaque jour dans l'intérêt général, avec un métier en perpétuelle évolution (adaptation liée au zéro-phyto...).

Arnaud Menguy (mécanicien) :

« Je suis employé aux services techniques de la commune de Ploumagoar depuis mars dernier. J'ai une formation de mécanicien, et auparavant, je travaillais dans un magasin de motos où j'exerçais ce métier et j'étais également magasinier. Travailler au sein de la collectivité de Ploumagoar me permet de veiller au bon fonctionnement de cette dernière. »

Steven Colloc (service voirie):

« J'habite à Paimpol et je suis rentré à Ploumagoar au début de l'année 2021. J'ai été stagiairisé en juillet et j'occupe un poste d'agent au service voirie. »

Elsa Monneraye (service espaces verts):

« J'ai eu mon CAP ouvrier paysagiste il y a 6 ans, puis j'ai passé 5 ans dans une grande ville à la suite de la réussite de mon concours de jardinier. Suite à un changement de vie, j'ai postulé à Ploumagoar fin 2021. »

Cédric Le Tiec (agent polyvalent) :

« J'ai intégré les services techniques au mois d'avril 2021. Auparavant, j'ai travaillé pendant 5 ans à la commune de Guingamp. Je viens d'être titularisé au début du mois d'octobre. »

Maxime Taloc (responsable du centre technique) :

« J'habite à Plouigneau dans le Finistère. Je suis arrivé à Ploumagoar au début du mois de juillet dernier dans le cadre d'un remplacement sur le poste de responsable du Centre Technique. C'est le Centre de Gestion qui m'a trouvé cette mission après que j'ai fini ma formation au sein de la Licence Professionnelle des métiers techniques des collectivités territoriales. Mon intégration s'est très bien passée tant auprès des élus que des agents de la commune. J'ai pour rôle de coordonner le travail au quotidien et d'anticiper la mise en place de travaux et d'évènements qui ont lieu sur la commune. Je dois également gérer la restructuration du service à la suite du départ et à l'arrivée de nouveaux agents. »





Autorisation d'urbanisme

Au 1^{er} septembre 2022 de nouveaux CERFA sont entrés en vigueur (déclaration préalable pour les abris de jardin ou les extensions d'habitation, les permis de construire pour les maisons individuelles...)

En attendant, nous appelons à la vigilance car tous les dossiers qui ne seraient pas constitués avec ces nouveaux CERFA seront considérés comme INCOMPLETS.

Pour toute demande, merci de bien télécharger la dernière version sur le site service public : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Projets de construction ou d'extension

Pour toute question en amont de projets de construction ou d'extension, pendant l'instruction des dossiers d'urbanisme ou renseignement lié à une autorisation d'urbanisme, le service ADS (Autorisation des Droits des Sols) vous reçoit en Mairie de Guingamp le vendredi sur *rendez-vous uniquement* (02.96.13.13.49).

Les permanences de l'architecte conseil

Le conseil d'architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assure des permanences 2 fois par mois à la Mairie de GUINGAMP afin de vous conseiller en amont sur votre projet. Les permanences gratuites se font uniquement sur rendezvous auprès du service ADS.

Rappel sur les autorisations d'urbanisme

Quelles sont les règles pour construire une clôture ou un muret ?

Pour poser une clôture ou construire un muret, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux (cerfa n° 13703*09) en 3 exemplaires (cerfa + plans) à la Mairie.

Vous devez également respecter les règles d'urbanisme du PLU de PLOUMAGOAR et les règles d'implantation par rapport aux limites de terrain voisin et au domaine public (extrait du règlement UC du Plan Local d'Urbanisme) :

 $\mbox{\ensuremath{\mbox{\textbf{w}}}}$ Les clôtures éventuelles sur rue doivent répondre à un des types suivants :

- Haie végétale d'essences locales convenablement entretenue, doublée ou non d'un grillage vert, l'ensemble d'une hauteur maximale de 1,50 mètres;
- Mur bahut ou muret traditionnel de moellons apparents, d'une hauteur maximale de 1 mètre, surmonté ou non d'un dispositif à claire-voie, le tout n'excédant pas 1,50 m, cette hauteur pourra être modifiée en cas de prolongement d'un muret existant,
- Un dispositif à claire-voie n'excédant pas 1,50 m,
- Un talus planté d'essences locales et convenablement entretenu.

Faut-il une autorisation d'urbanisme pour installer un abri de jardin ?

Avant de vous lancer dans le montage d'**un abri de jardin avec une surface comprise entre 5 m² et jusqu'à 20 m²**, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. Ce document est obligatoire pour toutes constructions d'annexes à son habitation qui ne requièrent pas de permis de construire.

Pour **faire sa déclaration préalable aux travaux,** il faut se munir du cerfa n° 13703*09. La déclaration préalable des cabanons de jardin doit être déposée à votre mairie en 3 exemplaires (cerfa + plans).

L'autorisation intervient un mois après la date de dépôt de la déclaration préalable de travaux.

Législation d'un abri de jardin de surface supérieure à 20 m² La législation française concernant les abris de jardin disposant d'une surface supérieure à 20 m² au sol exige la demande de permis de construire. Vous devez également respecter les règles d'urbanisme du Plan Local d'Urbanisme (cartes des zonages et règlements du PLU consultables sur le site officiel de la Commune de PLOUMAGOAR) et les règles d'implantation par rapport aux limites de terrain voisin et au domaine public (extrait du règlement UC du PLU par exemple).

Implantation des constructions par rapport aux voies et emprises publiques

«Article UC 6 : Les constructions doivent être édifiées avec un recul minimum de 5 mètres par rapport à l'alignement des voies ou places existantes ou par rapport à l'alignement futur tel que reporté aux documents graphiques. »

Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives

« Article UC 7 : la distance comptée horizontalement de tout point de la limite séparative qui en est le plus rapproché doit être au moins égale à :

- La moitié de la hauteur du bâtiment à l'égout, sans pouvoir être inférieure à 3 m, si les façades ne comportent pas de baies éclairant des pièces principales ou la cuisine (L = H/2 m3);
- La hauteur du bâtiment à l'égout, avec un minimum de 3m si les façades comportent des baies éclairant des pièces principales ou la cuisine (L = H → 3 m) »

la serre de jardin est-elle soumise à des réglementations d'urbanisme ;

Bien que considérée comme une annexe, une serre de jardin est une construction, et la réglementation pour l'installation d'une serre de jardin est identique à celle de toute construction, au même titre qu'une piscine ou un garage.

Selon surface au sol et emprise au sol, le dossier à déposer est différent :

- La réglementation pour une serre de jardin de moins de 5m² ne prévoit aucune demande préalable, à condition que l'emprise au sol ne dépasse pas ce seuil. Attention, l'épaisseur des parois compte donc dans ce calcul!
- La réglementation pour une serre de jardin de 20m² ou moins inclut une demande d'autorisation préalable.
- La réglementation pour une serre de jardin de 50m² (de 20 à l'infini) oblige au dépôt d'une demande de permis de construire.

Quelle autorisation pour construire une pergola ;

Une pergola est une surface non couverte, ou du moins partiellement, et non close, elle ne doit donc pas faire l'objet d'une demande d'autorisation si elle ne modifie pas la façade de la construction sinon il faut déposer une déclaration préalable de travaux.

Expression

libre expression de la minorité de gauche

Bonjour à toutes et à tous,

A l'approche de cette fin d'année 2022, il est important de faire le point sur certaines actions municipales et de vous faire part de nos engagements.

Nous restons attachés à être constructifs pour tous projets et actions municipales correspondants à nos convictions et pour lesquelles vous nous soutenez tels que le cimetière et, enfin!, le centre bourg.

Actuellement le constat est amer. Face aux inquiétudes de la population relatives à l'inflation et à la hausse des coûts énergétiques, la municipalité lance de nombreux projets coûteux (terrain de football synthétique, nouvelle salle multiculturelle). Il ne nous semble pas opportun de construire de nouveaux équipements sans avoir un patrimoine sain. L'actualité conforte les ambitions que nous défendons avec notamment la requalification des équipements publics (écoles, salle de sport, mairie, bibliothèque...) toujours aussi énergivores aujourd'hui. Comme vous le savez, les hausses de l'énergie, des matériaux, des denrées, etc ne manqueront pas d'impacter nos finances pour les années à venir. Nous resterons vigilants afin que ces surcoûts n'impactent pas le quotidien et la fiscalité des habitants.

L'absence d'un véritable échange avec la population pour le complexe sportif ou la construction d'une nouvelle salle de spectacle est inacceptable. Sachez que nous insistons à chaque conseil sur la nécessité d'organiser une véritable concertation pour les projets structurants. Cette concertation a commencé pour le dossier relatif à la centralité du bourg. Certaines réunions ont eu lieu et il est important que vous y participiez si vous avez des questionnements ou propositions à formuler.

A la lecture de ces projets, il est regrettable de constater certains choix et l'absence de projets ou de mise en place de voies cyclables sur les axes principaux de la commune.

A titre d'exemple, la liaison douce de Locmaria n'est toujours pas d'actualité.

Environnement : nous avons signalé plusieurs fois en mairie la présence de nombreuses carcasses de voitures ou épaves qui se multiplient sur la commune depuis de nombreux mois. Pour information, leur enlèvement relève de l'autorité du Maire à l'exception de celles situées sur le terrain relevant de GPA. Espérons qu'à la lecture de ce bulletin, ce dossier aura été réglé.

Urbanisme : Le projet de PLUI (plan local d'urbanisme intercommunal) a été adopté le 27 septembre 2022 en conseil communautaire (Guingamp Paimpol Agglomération). Malgré nos demandes, nous regrettons vivement qu'aucune information préalable sur les orientations de la municipalité n'ait été communiquée aux membres du conseil. Il s'agit pourtant d'un dossier majeur qui engage notre commune pour de nombreuses années.

Enfin, nous ne pouvions clore cette libre expression sans rendre hommage à deux anciens adjoints au maire décédés récemment : Jean LE PICARD et Désiré TILLY qui ont œuvré pour la commune de nombreuses années avec un dévouement sans faille. Continuez à nous solliciter, nous sommes à votre disposition !

Hervé CHEVALIER, Nelly GEFFROY, Guillaume BATARD, Dominique LE GOUX, Michel LAVIGNE

minorité «Ploumagoar au cœur d'une dynamique»

Bonjour à toutes et à tous, ce bulletin périodique est un lien entre nous, ce qui nous permet de porter à votre connaissance les différents projets proposés et menés par la municipalité.

Terrain synthétique : Suites aux différents courriers adressés par les habitants des quartiers concernés à Monsieur Le Maire et aux deux listes minoritaires, une rencontre a eu lieu. Ils reprochent à la majorité un manque de communication sur ce projet.

Voirie : Bien que renforcé par des « emplois d'été » le service technique n'a pas pu intervenir dans tous les quartiers de la commune. Est-ce dû à la planification et au suivi... ? « Heureusement les circonstances d'un été caniculaire ont ralenti la croissance de la végétation... ». Afin de préserver la sécurité des usagers de la route, nous avons demandé à la majorité de veiller à l'entretien communal des voiries, de façon régulière.

De même que chaque habitant se doit de respecter :

- Les règles d'élagage (hauteur et largeur de la végétation emprise sur le domaine public).
- Entretien des trottoirs devant chaque habitation.

Sécurité

Beaucoup d'entre vous se plaignent de la vitesse excessive dans le centre bourg. Nous proposons une « Zone à 30» pour relier les deux zones déjà existantes, en attendant le futur aménagement du bourg...

Les « CARCASSES » abandonnés sur le terrain de GPA

« Les oubliés de Ploumagoar » sur le réseau social Facebook nous interpellent ! Qu'en est-il ? Triste image d'entrée de notre jolie commune. Cela dure depuis bien trop longtemps ! Malgré l'intervention de Monsieur Le Maire auprès de GPA, celle-ci est restée vaine.

C'est pourquoi nous proposons donc que la Municipalité prenne l'initiative de les faire enlever par une entreprise spécialisée et d'adresser la facture à Monsieur Le Meaux, Président de Guingamp Paimpol Agglomération.

Économie d'énergie, impact environnemental

L'objectif serait d'aller chercher des subventions auprès des différents organismes de l'Europe, pour rénover les infrastructures d'éclairage public avec des LED. Cette option pourrait apporter une économie annuelle d'environ 50% de la consommation.

Áfin d'améliorer la mobilité électrique, il serait bon de prévoir rapidement une borne pour « recharge rapide » au centre-bourg et cela même avant d'en attendre l'aménagement futur du bourg prévu en 2024 ou 2025.

Dans le cadre des énergies renouvelables

Il faudrait envisager la pose de panneaux voltaïques sur les toitures des bâtiments publics. Cette proposition peut être accompagnée par le syndicat d'énergie.

Chers citoyennes et citoyens, nous les élus de « Ploumagoar au cœur d'une dynamique » restons toujours attentifs à vos remarques, afin d'améliorer la qualité de vie de tous. Continuez à nous faire part de vos observations et vos remarques judicieuses.

Les élus ; Les élus : Boyez Philippe - Guillaumin Guilda - Irand Rémi - Le Houerff Arlette.

la majorité "Ploumagoar & vous"

La majorité actuelle s'engage dans une transformation massive de la collectivité. En terme de personnel, nous recherchons l'efficience en mettant à disposition des agents des outils de travail performants. L'incitation à continuer à se former et à monter en compétence est réelle. Les effectifs sont amenés à se développer encore s'il s'agit d'offrir des services supplémentaires aux citoyens comme la Maison France Service.

Nous tenons à souligner les efforts et l'engagement des agents dans la volonté de bien faire. C'est pour cela qu'il était utile de vous présenter le service technique. Il est assez facile de critiquer mais le service s'améliore fortement. L'effectif s'est étoffé avec un apprenti en espaces verts, véritable volonté de participer à la formation de jeunes dans des domaines techniques. Deux agents à temps partiel renforcent le service d'entretien des salles.

Nous avons pris des mesures d'économie d'énergie. L'amplitude de l'éclairage public est revue. La diminution des températures dans les locaux municipaux est effective dès à présent. Les illuminations de Noël seront présentes mais en nombre réduit. Sachez que des travaux d'isolation sont prévus tous les ans. Cet été, d'importants travaux ont été réalisés à l'école de Croix Prigent. PloumExpo bénéficiera bientôt d'une réhabilitation massive. « Les investissements d'aujourd'hui sont les économies de demain ».

La qualité de la restauration scolaire n'est plus à démontrer. La collectivité de Saint Adrien et l'internat de l'IME de Tréguier basé à Kerprat font ainsi appel à nos services pour la production et la livraison de leur repas. Collaborer et mutualiser sans contrainte est intéressant.

A la médiathèque, nous innovons avec l'heure du conte, la reprise du portage à domicile et un travail lancé sur le livre numérique. La cybercommune est équipée de nouveaux outils pour le plus grand bonheur des jeunes.

Un nouveau panneau d'informations est en service et permettra de diffuser des informations municipales et associatives. Un marché de Noël est prévu avec plus d'une trentaine d'exposants. Le marché hebdomadaire prend doucement forme le mercredi avec 6 ou 7 commerçants.

Voici quelques exemples de nouveautés initiées par l'action municipale.

Les fêtes de fin d'année approchent. Nous souhaitons que vous puissiez en profiter pleinement en famille, entre amis. Il est aussi indispensable de prendre du bon temps, de se retrouver. Belle fin d'année à vous toutes et tous

La majorité « PLOUMAGOAR & VOUS ».

Amélioration de l'habitat

Avec « Sérénité Énergétique & Adaptation », Guingamp-Paimpol Agglomération poursuit son programme d'aide à l'amélioration de l'habitat.



UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE ET FINANCIER SUR MESURE

Alors que le démarchage abusif tend à se généraliser, Guingamp-Paimpol Agglomération a missionné SOLIHA depuis de mai 2022 pour assister les propriétaires dans leur projet d'amélioration de l'habitat et leur proposer un parcours de travaux plus lisible, et de façon sécurisée.

En tant qu'opérateur agréé par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), SOLIHA propose des conseils neutres, gratuits, et individualisés. Le parcours de travaux débute par une vérification de l'éligibilité des propriétaires, et si tel est le cas, par un diagnostic à domicile. Celui-ci comprend une évaluation énergétique pour les projets de travaux d'amélioration de la performance thermique du logement, et/ou un rapport d'ergothérapie pour les besoins liés à l'âge ou au handicap.

La mission de SOLIHA comprend une aide au montage financier des projets, en proposant aux propriétaires au moins 2 simulations chiffrées de travaux intégrant les prêts, subventions ou primes les plus adaptées pour établir un projet de travaux optimisé. SOLIHA accompagne les propriétaires jusqu'à la réception des travaux et l'obtention des subventions pouvant être apportées par l'ANAH et par Guingamp-Paimpol Agglomération.

DES PERMANENCES GRATUITES D'INFORMATION (SUR RDY DIRECT AUPRÈS DE SOLIHA):

Siège de l'agglomération à Guingamp – 11 rue de la trinité : 1er jeudi du mois de 10h à 12h

INFORMATIONS ET CONTACT

SOLIHA Côtes d'Armor - 02 96 62 22 00 (standard ouvert tous les jours de 9h à 12h15 et de 13h45 à 17h30) https://www.soliha22.org/



l'Amicale Cyclos Ploumagoar

L'Amicale Cyclos Ploumagoar est affiliée à la FF Vélo, elle est ouverte à toutes les personnes qui souhaitent pratiquer le cyclotourisme, sport santé par excellence.

Le club de Ploumagoar permet des moments de partage et de convivialité entre les générations. Nos adhérents ont entre 35 et 82 ans. Deux circuits sont proposés tous les dimanches matin en fonction du niveau de chacun avec un départ sur le parking de la salle omnisport. Des sorties sont également organisées le mardi et le jeudi matin.

Pour plus d'information sur nos sorties, vous pouvez contacter le 06-07-45-59-71

Nous remercions particulièrement la municipalité pour le local qui est mis à notre disposition et qui nous permet de nous retrouver après chaque sortie. Nous venons par ailleurs de changer nos couleurs, grâce au soutien de la commune et de nos sponsors à qui nous renouvelons nos remerciements, et c'est donc plein de projets que nous abordons cette nouvelle saison.

LES PROJETS SPORTIFS POUR LA SAISON 2022-2023 SONT NOMBREUX :

- Participation aux différents rassemblements organisés par les clubs voisins.
- Participation à la PLB Muco à Callac en Juin 2023
- Participation au Paris-Brest-Paris en Août 2023
- Participation à l'Etape du tour de France en Juillet 2023

L'amicale cyclos organise également une randonnée en septembre 2023 qui rassemble entre 80 et 100 participants. Comme tous les ans, nous serons également présents aux diverses animations organisées par la commune (Kreiz Breizh Elite, Marché de Noël, Téléthon, Rose Espoir...)

Notre assemblée générale aura lieu le samedi 19 novembre à 18h00. Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à venir effectuer quelques sorties en notre compagnie (Les vélos électriques sont acceptés). Nous envisageons de créer un groupe loisir pour débutants en 2023.

A l'approche des fêtes de fin d'années, l'ensemble des adhérents de l'amicale se joint à moi pour vous souhaiter de passer de bons moments en famille et entre amis.



Le Vélo Sport Ploumagoar prépare sa saison 2023. Les coureurs déjà licenciés peuvent prendre leurs licences sur le site de la Fédération Française de Cyclisme dès le 1er octobre 2022.

Les nouveaux coureurs intéressés pour effectuer de la compétition peuvent prendre contact auprès d'Arnaud Mahé *président du club au 06.71.96.96.55.*

Il est nécessaire de prendre contact au plus vite pour pouvoir commander votre équipement.

Les entraînements démarreront dès début janvier et les compétitions dès fin février.

N'oubliez pas le compte facebook : Vélo sport 22 Ploumagoar



calendrier



NOVEMBRE

11/11	Commémoration de l'armistice
11/11	Loto du Comité des fêtes du bourg (Salle omnisport)
19/11 au 17/12	Exposition d'Hugo DURAS (PloumExpo)
19/11	Café Renc'Art d'Hugo Duras (PloumExpo)
25 et 26/11	Festivités de Noël
30/11	Heure du conte (Médiathèque)
	·



3 et 4/12	Téléthon
10/12	Séance dédicace de Gilles BACHELET (Médiathèque)
10/12	Spectacle Couleurs ! (Salle des fêtes)
10 et 11/12	Expo vente des Bo Z'Arts
21/12	Heure du conte (Médiathèque)

JANVIER

14/01 au 11/02	Exposition de Laurence GUENNEC (PloumExpo)
20/01	Vœux du Maire (Salle des fêtes)
21/01	Atelier photocollage (PloumExpo)









LANCEMENT DES ILLUMINATIONS MARCHÉ DE NOËL - SPECTACLES - ANIMATIONS

